

MC

TECHNICIEN ASCENSORISTE

DIPLÔME DE L'ÉDUCATION NATIONALE - FORMATION PAR APPRENTISSAGE, GRATUITE & RÉMUNÉRÉE

LE MÉTIER

Le **Technicien Ascensoriste** assure l'installation, l'entretien périodique, la maintenance corrective, les réparations planifiées et les travaux de modernisation d'un parc d'ascenseurs.

Toute intervention implique une **préparation logistique et technique** qui consiste notamment à collecter, exploiter et contrôler les données relatives aux moyens d'intervention.

Sur le site, les activités du technicien ascensoriste consistent à **formuler un diagnostic** et à **effectuer les réparations**.

Elles font appel à de nombreuses connaissances de **mécanique**, d'**hydraulique** et d'**électricité**. Il prend aussi en charge les opérations d'entretien et de modernisation. **La sécurité**, tant pour lui-même que pour l'utilisateur, fait partie intégrante de son métier.

Garant de l'image de l'entreprise, le technicien ascensoriste intervient **au service de ses clients**.

ADMISSION

- Être âgé de moins de 30 ans.
- Être titulaire d'un Bac pro MELEC ou MEI.
- Remplir un dossier de candidature.
- Passer un entretien de motivation.

ET APRÈS ?

DÉBOUCHÉS

- Technicien ascensoriste.
- Chef d'atelier.
- Chef d'équipe.
- Technico-commercial.

SECTEURS D'ACTIVITÉ

- Le secteur des ascenseurs compte une majorité de PME, mais aussi 4 multinationales. Certaines sociétés fabriquent et installent les ascenseurs, monte-charge, escaliers mécaniques et trottoirs roulants.
- D'autres assurent uniquement la maintenance, la rénovation et l'assistance aux usagers. Les grandes entreprises proposent généralement l'ensemble de ces prestations.

91% DE RÉUSSITE À L'EXAMEN



PROGRAMME

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL 3H

- **Économie Gestion** 2h
- **Anglais** 1h

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL 27H

- **Analyse fonctionnelle et structurelle** 14h
- **Electrotechnique** 7h
- **Construction** 4h
- **Sécurité** 2h

TOTAL SEMAINE : 30H

- La formation s'effectue en alternance sur 1 an.
- 35h/semaine (environ 16 semaines de cours au CFA et 36 semaines en entreprise par an).



COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

• MAINTENANCE

Entretien d'un parc d'ascenseurs de technologies variées, visite régulière des ascenseurs de son secteur au cours de tournées d'inspection autonomes, interventions suite à des appels reçus.

• RÉPARATION

Remise en état ou changement d'éléments ou d'organes de l'ascenseur afin d'en assurer la sécurité et les performances de fonctionnement.

• MODERNISATION

Rénover des organes ou des sous-ensembles complets d'un ascenseur afin d'en renforcer la sécurité, d'optimiser les performances et d'améliorer le confort des usagers. Elle met en jeu des technologies avancées et s'effectue généralement au sein d'une équipe.



Rejoignez-nous sur Facebook



LES AVANTAGES

ALTERNANCE

- Le CFA Le Vigean vous accompagne dans la recherche de votre entreprise.

EXONÉRATIONS

- Exonération totale ou partielle des cotisations sociales, selon la taille de l'entreprise.
- L'entreprise peut bénéficier d'un crédit d'impôt.

AIDES DE LA RÉGION

- Aides versées par le Conseil Régional dont dépend l'entreprise.

RÉMUNÉRATION

- Elle est calculée en pourcentage du SMIC (ou du salaire minimum conventionnel s'il est plus favorable).

	1 ^{ÈRE} ANNÉE
- DE 18 ANS	25 %
18-20 ANS	41 %
+ DE 21 ANS	53 %

DOSSIER DE CANDIDATURE

À TÉLÉCHARGER SUR WWW.CFA-LEVIGEAN.FR